

Procès Verbal du conseil municipal 9 décembre 2025

Etaient présents : Albouy Pascale – Arnaud Gérard - Astruc David – Bénard Fabrice – Bénézech Mathieu - Château Gilles – Combes Gilles - Girard Maria Pia – Le Bel Jérôme - Monnier Véronique - Monnin Marie-Andrée – Morel Evelyne

Procuration : Descouens Marie-Sophie à Jérôme le Bel – Ulrich Marie-Agnès à Astruc David

Absente : Berna Camille

Secrétaire de séance : Girard Maria-Pia

Vote du procès-verbal du conseil municipal du 23 septembre 2025 : Voté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1 - Convention d'adhésion à la médecine préventive avec le CDG 34 : renouvellement

Monsieur le Maire propose au conseil de renouveler la convention médecine préventive actuelle signée avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'hérault qui se termine le 31 décembre 2025.

Cette convention permettra d'assurer la continuité du suivi médical des agents pour une durée de 2 ans.

Vote : unanimité

2 - Convention de participation pour la couverture du risque santé des agents avec le CDG 34

Afin de permettre aux agents de bénéficier du risque santé et de la participation de la mairie de 42 €, il convient de signer une convention avec le CDG 34 pour une durée de 5 ans.

Vote : unanimité

3 - Convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents avec le CDG 34

Afin de permettre aux agents de bénéficier du risque prévoyance, et de la participation de la mairie de 7 €, il convient de signer une convention avec le CDG 34 pour une durée de 4 ans.

Vote : unanimité

4 - Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires retenu par le CDG34

Pour que la commune puisse bénéficier du remboursement des salaires des agents en maladie, il faut adhérer au contrat d'assurance des risques statutaires retenu par le CDG34 et l'adhésion au contrat avec le courtier d'assurance WILILIS TOWER WATSON à compter du 1^{er} janvier 2026 pour 4 ans.

Vote unanimité

5 - Durée annuelle du temps de travail : 1607 h

La durée annuelle du temps de travail est de 1607 h, il convient de prendre une délibération pour acter ce temps de travail.

Vote unanimité

6 - Instauration du compte épargne temps

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'instauration du compte épargne temps pour tous les agents s'ils le souhaitent à compter du 1^{er} janvier 2026. Actuellement seul le policier municipal affecté uniquement sur la commune en bénéficie.

Vote unanimité

7 - Prise en charge des frais de mission liés aux déplacements des agents pour motifs professionnels, missions, formations et concours

La commune rembourse aux agents les frais de mission liés aux déplacements des agents pour motifs professionnels, missions, formations et concours. Aucune délibération n'avait été prise jusqu'à présent. Monsieur le Maire propose au conseil une prise en charge à partir du lieu administratif soit la mairie de NEFFIES et le trajet le plus court.

Vote unanimité

8 - Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose au conseil de créer un poste d'agent de maîtrise suite à une promotion interne et de supprimer le poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe au 01/01/2026.

Vote unanimité

Procès Verbal du conseil municipal
9 décembre 2025

9 - Autorisation du conseil municipal pour mandater les factures d'investissement avant le vote du budget 2026

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de régler les factures d'investissement 2026 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2025 avant le vote du budget 2026.

Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

10 - Transfert de la compétence Eclairage Public au Syndicat Hérault Energies

Monsieur le Maire propose au conseil de transférer au Syndicat HERAULT-ENERGIES la compétence « Eclairage public » portant sur la maîtrise d'ouvrage de tous les investissements, de maintenance et d'exploitation des installations d'éclairage public à compter du 1^{er} janvier 2026.

Vote : 12 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote

INFORMATIONS

- Le recensement va débuter le 15 janvier 2026 jusqu'au 14 février 2026. La commune a recruté 3 agents recenseurs pour ce recensement. Les dotations de l'Etat sont versées en fonction de la population, le recensement de la population est donc très important pour une commune.
- Le repas de Noël aux enfants et la distribution de cadeaux aura lieu le 19 décembre 2025.
- Le colombarium est bientôt terminé, ainsi que la rue du 8 mai. Les travaux d'électrification de « la bosse » se poursuivent.
- La cérémonie des vœux du maire aura lieu le 9 janvier 2026.

Le conseil est clos à 19h33.

Le Maire
David Astruc

La Secrétaire de Séance
Maria-Pia Girard

